



RÉGION ACADÉMIQUE  
NOUVELLE-AQUITAINE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

Délégation des Relations et des  
Ressources Humaines/  
DRRH / DEPAT

Référence à rappeler :  
DRRH/DEPAT n° 2019/26

Dossier suivi par  
Patrick BOUCHET  
Joëlle MURATET  
Téléphone  
0557573558

Mél  
ce.depat@ac-bordeaux.fr

5, Rue Joseph de Carayon-  
Latour  
CS 81499  
33060 BORDEAUX CEDEX

09 DEC. 2019

Bordeaux, le

La Rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine  
Rectrice de l'académie de Bordeaux  
Chancelière des universités d'Aquitaine

à

Madame la présidente et Messieurs les présidents  
d'université  
Monsieur le directeur de l'IEP  
Monsieur le directeur de l'ENSAM  
Monsieur le directeur de l'INP  
Messieurs les directeurs des IUT

Monsieur le directeur de la direction régionale de la jeunesse,  
des sports et de la cohésion sociale.

Messieurs les directeurs académiques des services de  
l'éducation nationale, directeurs des services  
départementaux de l'éducation nationale de la DORDOGNE,  
de la GIRONDE, des LANDES, du LOT ET GARONNE, des  
PYRENEES-ATLANTIQUES

Monsieur le directeur de CANOPE  
Monsieur le directeur du CREPS  
Monsieur le directeur du CROUS  
Monsieur le directeur de l'agence Erasmus+  
France/Education/Formation  
Mesdames et Messieurs les directeurs de CIO  
Mesdames et Messieurs les directeurs des EREA

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement du  
second degré  
*Mesdames et Messieurs les correspondants DRRH*

AFFICHAGE ET  
EMARGEMENT  
OBLIGATOIRE

**OBJET : MOBILITE DES PERSONNELS ATSS : RENTREE 2020**

- **MUTATION INTERACADEMIQUE des AAE et des SAENES**
- **MUTATION NATIONALE des MEN et des CTSSAE**

J'appelle votre attention sur les dispositions de la note de service ministérielle n°2019-174 du 22 novembre 2019 publiée au Bulletin officiel spécial n° 11 du 29 novembre 2019, relative à la carrière et à la mobilité des personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé (BIATSS).

Comme les années précédente, il s'agit d'une note de gestion unique présentant l'ensemble des modalités de déroulement de carrière et de mobilité des personnels des bibliothèques, ITRF et ATSS et je souhaite attirer plus particulièrement votre attention sur le calendrier de mise en œuvre des opérations de mobilité 2020 .

## SAISIE DES VOEUX

### PERSONNELS A GESTION NATIONALE

#### **Corps des médecins de l'éducation nationale et des conseillères techniques de service social des administrations de l'Etat**

La saisie des vœux sera effectuée sur l'application AMIA **du mardi 10 DECEMBRE 2019 au MARDI 7 JANVIER 2020 inclus.**

#### **Corps des AAE et SAENES**

Il est rappelé que l'académie de Bordeaux est susceptible de publier chaque année des postes précis et/ou profilés dans le cadre du mouvement inter-académique.

Les agents, déjà en poste dans l'académie de Bordeaux sont invités à consulter la liste de ces postes et à formuler une demande de mutation inter-académique s'ils souhaitent se porter candidats.

Les opérations de mobilité pour ces deux corps se dérouleront dans les conditions suivantes :

→ **Une phase inter-académique qui offre les possibilités suivantes :**

- possibilité d'accueil dans une autre académie (demande d'entrée dans une académie) qui implique une participation ultérieure au mouvement intra de l'académie concernée.
- postes précis (les demandes de mutation sur poste précis doivent porter exclusivement sur les postes publiés sur AMIA).
- postes profilés (PPr) dont le descriptif est publié sur AMIA.

→ **une phase intra-académique dont le calendrier et les modalités vous seront adressés dans le courant du 1er trimestre de l'année 2020.**

La saisie des vœux sera effectuée sur l'application AMIA **du mardi 10 DECEMBRE 2019 au MARDI 7 JANVIER 2020 inclus.**

Attention : ce calendrier ne concerne ni les ADJENES, ni les ASSAE, ni les INFENES. Pour ces corps, la note de service sur le calendrier des pré-inscriptions sur AMIA interviendra comme chaque année début janvier.

## CONFIRMATION DE DEMANDE DE MUTATION

La procédure de confirmation de demande de mutation est obligatoirement la suivante :

A l'issue de la période de formulation des vœux, tout agent sollicitant une mutation inter-académique doit, à nouveau, se connecter sur le site AMIA pour imprimer personnellement sa confirmation de demande de mutation.

Cette édition du document de confirmation doit se faire du **mercredi 8 janvier au lundi 13 janvier 2020 inclus**

Ce document dont la transmission par la voie hiérarchique est prévue, par les calendriers annexés à la note ministérielle, devra être adressé au Rectorat - DEPAT au plus tard **le 17 janvier 2020.**

**Mutations dans les collectivités d'outre-mer :**

- **Pour les AAE et SAENES :**

Les mutations dans les collectivités d'outre-mer s'effectuent selon les calendriers et procédures prévus pour la phase inter-académique.

**ACCÈS A L'APPLICATION DE MOBILITÉ AMIA**

L'ensemble des opérations de mobilité se déroulera sur le site internet AMIA à l'adresse suivante :

<https://amia.phm.education.gouv.fr/amia>

Les agents doivent s'identifier à l'aide de leur NUMEN

Je vous remercie de bien vouloir diffuser ces informations aux personnels concernés placés sous votre autorité.

Pour la Rectrice et par délégation  
Le secrétaire général  
Pour le secrétaire général et p.a.  
Le secrétaire général adjoint  
Délégué aux relations et ressources humaines

**Thomas RAMBAUD**